

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade  
Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2018

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1.	CHIFFRES CLES .....	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION .....	6
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE .....	6
1.	ORGANISATION.....	6
2.	PRESENTATION DE L'EPREUVE .....	6
3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	7
V.	PHASE D'ADMISSION .....	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE ORALE.....	7
3.	RESULTATS.....	8
VI.	CONCLUSION .....	8
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	8
2.	COMMENTAIRES.....	9

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2018, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ **Conditions d'accès**

Cet examen d'avancement de grade est ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

### ✓ **Rappel des fonctions**

Les adjoints territoriaux d'animation interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement. Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

### ✓ **Périodicité d'organisation**

L'examen est organisé tous les 2 ans.

### ✓ **Zone de conventionnement**

Cet examen professionnel a été organisé par le CDG31 dans le cadre de la coordination régionale des centres de gestion (CDG) d'Occitanie.

### ✓ **Composition du jury**

Collège des élus :

- 1 Vice-Président du CDG31, Président du Jury,
- 1 Conseiller Municipal, Administrateur du CDG31, Suppléant du Président,
- 1 Adjoint au Maire, Administrateur du CDG31,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Directeur du Pôle Education Jeunesse d'une commune,
- 1 Animateur d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur des Ressources Humaines d'une commune, à la retraite,
- 1 Chef de service organisation institutionnelle d'une métropole,
- 1 Animateur d'une commune.

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

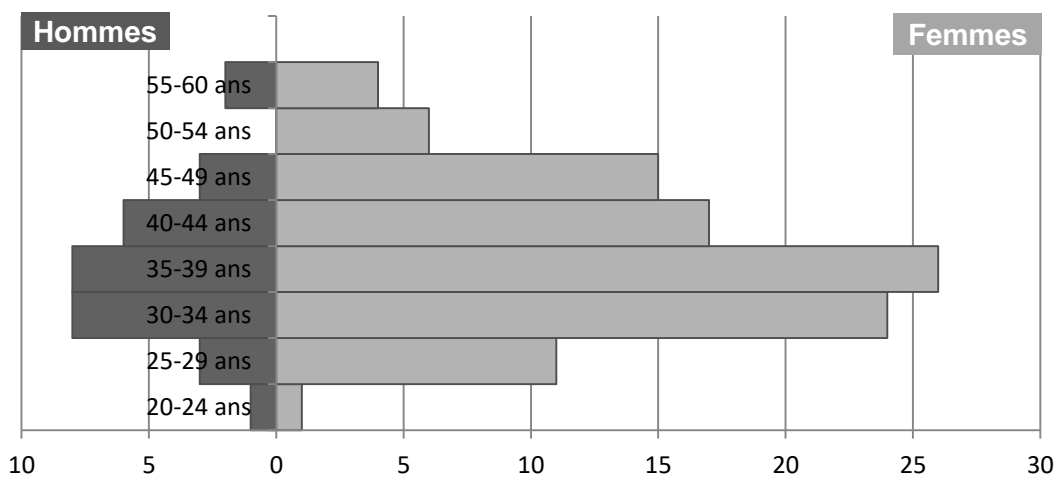
### 1. CHIFFRES CLES

		Examen professionnel
Nombre de dossiers reçus		143
Nombre de candidats admis à concourir		133
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	120
	Pourcentage	90,22 %
Nombre de candidats admissibles		117
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	114
	Pourcentage	97,43 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		103
Taux de réussite (admis/présents écrit)		85,83 %

Les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

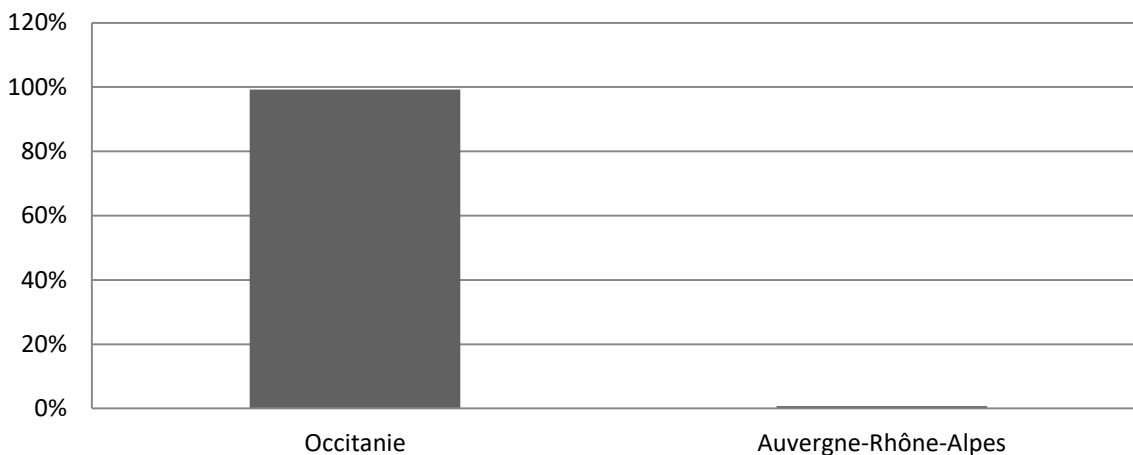
### 2. PROFIL DES CANDIDATS

#### ✓ Age et sexe



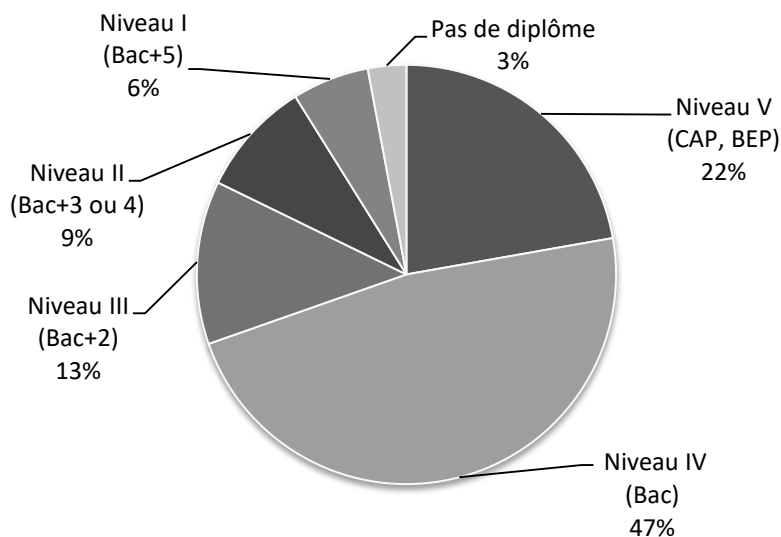
69% des inscrits sont des femmes de 25 à 49 ans.

✓ **Origine géographique**



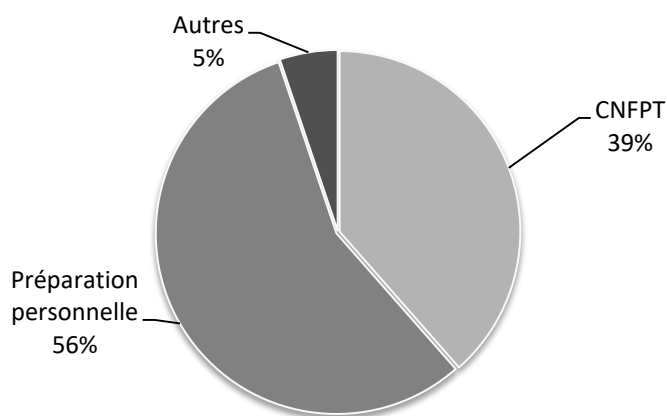
99,26 % des candidats proviennent de départements en convention avec le CDG31.

✓ **Diplômes**



97% des candidats détiennent un diplôme ou titre classé au moins au niveau V, niveau requis pour l'accès au concours externe d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

✓ **Préparation**



39 % des candidats ont déclaré avoir suivi une préparation auprès d'un CNFPT.

### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. ORGANISATION

✓ **Date et lieu**

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 22 mars 2018 à Quint-Fonsegrives.

✓ **Aménagements d'épreuves**

Aucun candidat en situation de handicap reconnu n'a sollicité un aménagement particulier.

✓ **Elaboration des sujets**

Le sujet de l'épreuve écrite a été élaboré par une cellule pédagogique régionale réunissant les centres de gestion organisateurs d'Occitanie. Il peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

#### 2. PRESENTATION DE L'EPREUVE

✓ **Intitulé de l'épreuve**

L'épreuve écrite consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1h30 - Coef : 2).

✓ **Thématique du sujet**

L'évolution de la pratique de la lecture et la contribution potentielle de l'animation socioculturelle territoriale dans ce domaine.

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve de réponses à des questions constitue l'unique épreuve écrite de l'examen d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe. Elle vise à évaluer les capacités de compréhension du candidat, à analyser les informations contenues dans différents documents et à en retranscrire les idées principales.

✓ **Production attendue des candidats**

L'épreuve ne consiste pas en une épreuve purement rédactionnelle. Les réponses attendues peuvent également prendre la forme de tableaux ou de graphiques, de calculs basiques, comme le calcul de pourcentages. Le candidat devra donc à la fois analyser les informations contenues dans les différents documents et montrer par ses réponses, qu'il en a compris le sens.

✓ **Constat des correcteurs**

Le niveau général est globalement assez bon. D'une manière générale, le sujet a été bien traité.

Les correcteurs ont parfois noté un manque d'argumentation dans les réponses. Des lacunes en syntaxe, en orthographe et en maîtrise de l'écrit ont été constatées dans une dizaine de copies.

### **3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE**

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 2 mai 2018 à 14h00.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Note la plus haute	Note la plus basse
120	12,28	95	3	17,75	3,5

✓ **Délibération**

3 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

117 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 et ont été autorisés à présenter l'épreuve d'admission.

## **V. PHASE D'ADMISSION**

### **1. ORGANISATION**

✓ **Dates et lieu**

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 5, 6 et 7 juin 2018 au siège du CDG31.

✓ **Libellé de l'épreuve**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation avec le jury. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (Durée : 15 min. dont 5 min. au plus d'exposé - coef : 3).

### **2. EPREUVE ORALE**

✓ **Organisation du Jury**

Les candidats ont été interrogés par des sous-jurys de 3 personnes.

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Le jury évalue, tout au long de l'entretien, l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois et les qualités attendues d'un bon professionnel.

✓ **Prestation attendue des candidats**

Durant son exposé, le candidat doit valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de ses compétences, de sa formation et de sa motivation. Le candidat doit également faire preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions dévolues à un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

✓ **Résultats de l'épreuve orale d'entretien**

Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Note la plus haute	Note la plus basse
114	12,90	102	0	18	5

### ✓ Constat des correcteurs

Le niveau des candidats est globalement bon. 89,47 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Bien que le jury ait observé une disparité importante des parcours professionnels des candidats, ces derniers font, pour la plupart, preuve d'une grande motivation.

Dans l'ensemble, les candidats ont de bonnes connaissances professionnelles et des savoir-faire en matière d'animation, mais présentent de fortes lacunes en matière de culture territoriale.

Quelques candidats n'ont pas préparé leur exposé.

## 3. RESULTATS

Le jury d'admission s'est tenu le 7 juin 2018, au siège du CDG31 à Labège.

### ✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
114	12,73	103	16,9	7

### ✓ Délibération du jury

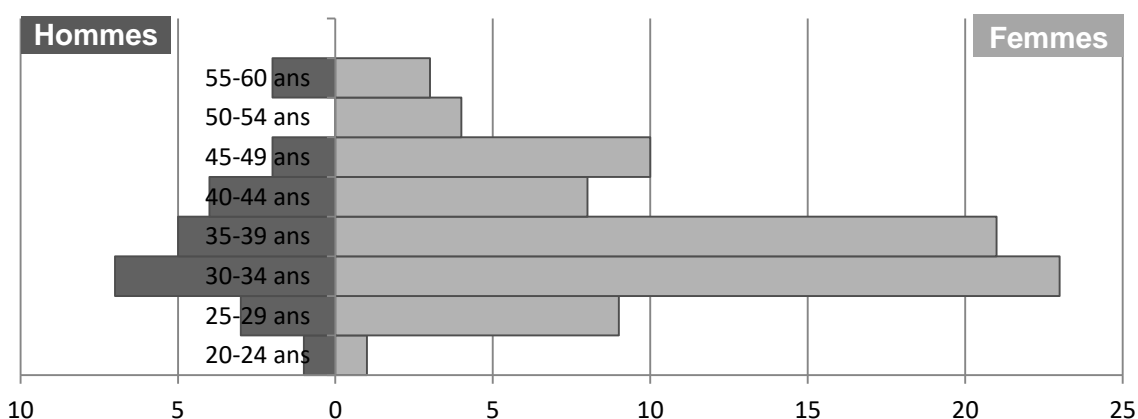
Après examen des résultats, 11 candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves n'ont pas été admis.

103 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont donc été déclarés admis.

## VI. CONCLUSION

### 1. PROFIL DES LAUREATS

#### ✓ Age et sexe



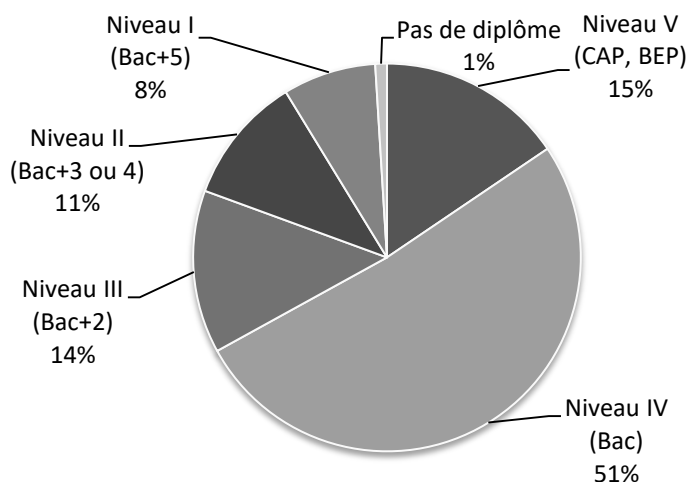
69% des lauréats sont des femmes de 25 à 49 ans.

#### ✓ Origine géographique

Les lauréats sont tous originaires de la région Occitanie.

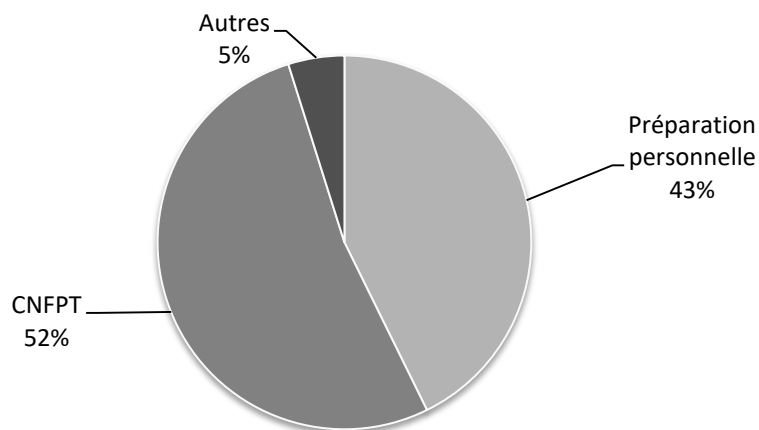


## ✓ Diplômes



84 % des lauréats ont un diplôme ou titre supérieur à celui requis pour le concours d'accès au même grade (niveau V).

## ✓ Préparation



52% des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

## 2. COMMENTAIRES

Le jury constate un bon niveau des candidats à l'écrit qui se caractérise par une moyenne générale de 12,28 / 20.

79,16% des candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20.

Les candidats admissibles ont confirmé dans l'ensemble un bon niveau lors de l'oral. La moyenne générale des candidats ayant participé à l'épreuve d'admission est de 12,90/20.

Bien que les candidats présentent majoritairement des lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial, ils maîtrisent les connaissances professionnelles de leur domaine d'activité et démontrent, dans l'ensemble, tant leur motivation que leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

En revanche, le jury constate que peu de candidats remplissent correctement le document retraçant l'expérience professionnelle. Il incite donc les futurs candidats à compléter plus sérieusement ce document et à se référer à la note de cadrage de l'examen, consultable sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

André CLEMENT